

SÉMINAIRE

**« Le montage,
l'exécution et la
justification d'une
opération cofinancée
par le Fonds Social
Européen »**

*SYNTHÈSE DU SÉMINAIRE
DES 26 ET 27 AOÛT 2019*

MOT DU PRÉSIDENT

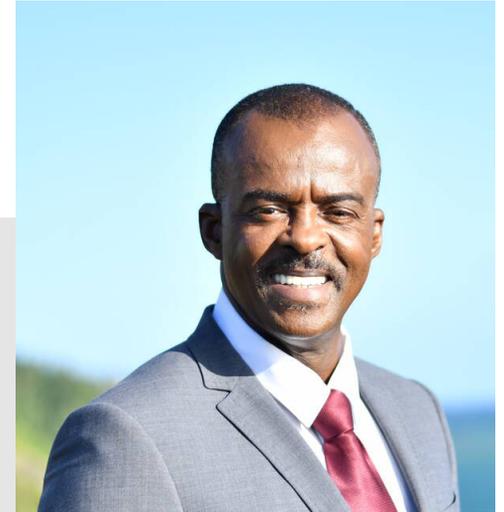
C'est à la fois en qualité de chef de file de la politique de formation professionnelle sur le territoire et d'Autorité de gestion des Fonds européens que j'ai souhaité réunir les acteurs de la formation afin de les accompagner dans la réalisation de leurs projets cofinancés par le FSE.

C'est pour aller dans ce sens qu'a eu lieu le séminaire à l'attention des opérateurs de formation les 26 et 27 août 2019, à l'espace régional du Raizet.

Plus de 120 participants ont répondu à l'appel de la première journée de séminaire qui portait sur le montage des dossiers financés par le Fonds social européen (FSE).

Au 26 juillet 2019, 72% des crédits FSE ont été programmés soit 65,10 millions d'euros sur 90 millions d'euros de maquette. A ce jour, 20% des crédits programmés ont été certifiés et déclarés à la Commission européenne. Ce séminaire prend donc tout son sens afin d'accélérer et sécuriser les remontées de dépenses avant le 31 décembre 2023, date limite à laquelle tous les crédits programmés devront être justifiés.

Le succès de la manifestation démontre l'intérêt et la préoccupation des acteurs de la formation et des partenaires pour répondre aux exigences des Fonds européens véritables levier pour développer les compétences, sécuriser les emplois et lutter contre le chômage en Guadeloupe.



Ary CHALUS
Président de la Région Guadeloupe

La réalisation du programme régional de formation est possible grâce aux crédits du Fond Social Européen qui les financent substantiellement à hauteur de 85%, la Région Guadeloupe participant à hauteur de 15 %.

Cette contribution du FSE est versée **a posteriori** et revêt un caractère **conditionnel** :

A POSTERIORI en ce que la Région assure le préfinancement des actions de formation mises en place par les opérateurs de formation et elle est remboursée a posteriori suite aux remontées de dépenses qu'elle réalise.

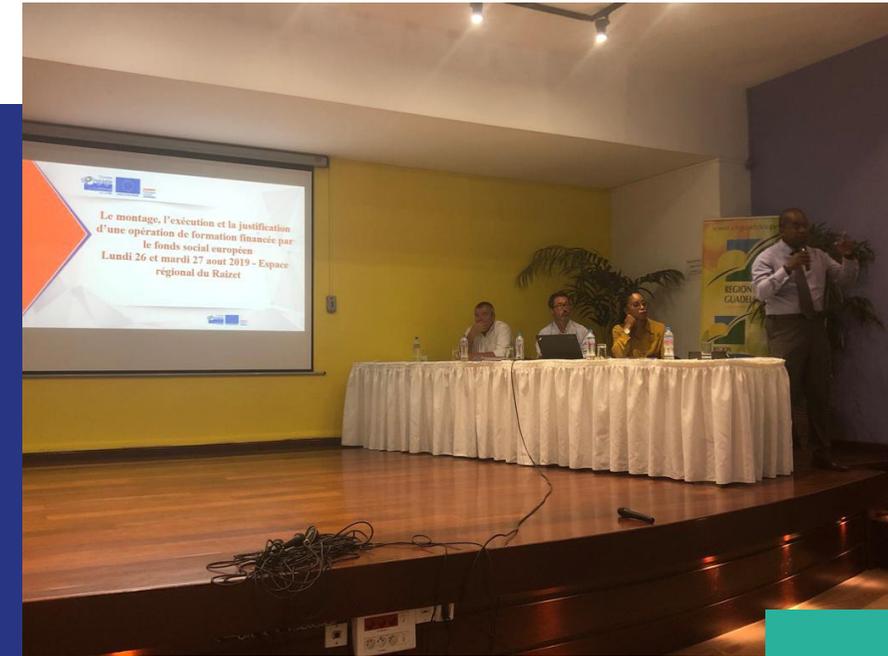
CONDITIONNELLE

Ces remontées de dépenses ne sont possibles que si la collectivité régionale est en mesure de justifier toutes les dépenses effectuées à l'adresse des centres de formation et de collecter toutes les pièces qui sont nécessaires à la certification des dépenses.

Cet élément conditionnel est très important car il impacte les ressources budgétaires de la collectivité. En effet, plus les opérateurs seront en mesure de justifier de l'utilisation des crédits versés par la collectivité régionale et de produire les pièces nécessaires à la certification des dépenses plus celle-ci aura la garantie que son préfinancement sera compensé par les crédits du FSE et verra l'équilibre de son budget préservé.

A contrario si la Région ne parvient pas à effectuer des remontées de dépenses à la hauteur de ce qu'elle a préfinancé au motif que les opérateurs de formation n'auraient pas été à même de produire les pièces demandées, les dépenses certifiées le seront à un niveau inférieur à ce qu'elle a préfinancé et généreront un niveau de recette FSE inférieur au montant prévisionnel attendu. En pareil cas, la collectivité régionale n'aura pas de « retour sur investissement » et supporterait sur son budget propre la totalité des dépenses de formation.

A terme, cette situation ferait peser sur la collectivité régionale le risque de ne pas disposer de ressources suffisantes pour mener une politique de formation à la hauteur des besoins du territoire.



Rappel de la trajectoire des remontées de dépenses en cumulées d'ici à la fin du programme opérationnel :



Après le dernier comité régional unique de programmation le bilan de la programmation est le suivant :

72% des crédits FSE ont été programmés soit 65,10 millions d'euros sur les 90 millions d'euros prévus dans la maquette du programme opérationnel. A ce jour, seuls 20% des crédits programmés ont été certifiés et déclarés à la Commission européenne.

Fort de ce constat, la collectivité régionale a souhaité organiser un séminaire sur la gestion des crédits du Fond Social Européen, intitulé « le Montage, l'exécution et la justification d'une opération de formation financée par les fonds européens » à l'adresse des centres de formation.

Ce séminaire poursuit l'objectif de les former et de les sensibiliser aux règles et aux procédures qui encadrent la gestion du fond social européen. Il a donc pour but de réunir toutes les parties prenantes qui composent « l'écosystème » de la formation professionnelle en leur donnant la même information au même moment et en favorisant l'analyse partagée des problématiques, des contraintes et des exigences induites par la gestion des crédits du fond social européen.

Plus de 120 participants ont participé à ce séminaire qui s'est tenue sur deux jours :

- la première journée a porté sur le montage des dossiers financés par le Fonds Social Européen (FSE).
- La deuxième journée a été consacrée à l'exécution des projets et la justification des dépenses auprès de la Commission Européenne.

De manière plus détaillée, ce séminaire a été articulé autour des thèmes suivants :

FOCUS SUR L'INSTRUCTION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

en mettant l'accent sur :

- Les étapes de l'instruction
- L'éligibilité du porteur de projet
- L'éligibilité du projet
- Le plan de financement
- Les recettes
- La commande publique
- Les Aides d'Etat
- L'éligibilité des dépenses (Dépenses directes de personnel, Dépenses directes de structures, Dépenses de prestations, Dépenses de tiers, contributions en nature, coûts indirects et coûts simplifiés, autres coûts)

FOCUS SUR LA DEMANDE DE PAIEMENT

en mettant l'accent sur :

- L'acompte / Solde
- Les preuves d'acquittements des dépenses
- Le rapport d'avancement / Rapport final
- Les pièces marché

Le séminaire animé par un intervenant du groupe SIRIUS et conçu sur un mode interactif a facilité les échanges entre l'intervenant et les centres de formation. Les centres ont pu obtenir des réponses concrètes et précises aux questions et aux problématiques qu'ils rencontrent.

De l'avis de tous, ce séminaire a été une bonne initiative de la collectivité régionale. Les centres de formation appellent de leurs vœux que ce séminaire soit programmé à nouveau l'année prochaine en adjoignant au public cible notamment les commissaires aux comptes entre autres acteurs qui ont à connaître de la formation professionnelle.

FOCUS SUR LE CONTRÔLE DE SERVICE FAIT DES OPÉRATIONS

en mettant l'accent sur :

- Les grands principes
- Le dégagement d'office
- Les Dépenses éligibles
- L'échantillonnage
- Les variations entre postes de dépenses
- La justification des dépenses de personnel
- La justification des dépenses de structure
- La justification des dépenses de prestations
- La Justification des dépenses liées aux participants
- La justification des dépenses en nature
- Les Ressources